



13 février 2014

Réorganisation des urgences hospitalières

(IVS).- Le Conseil d'Etat a décidé de réorganiser les urgences hospitalières. Les urgences ambulatoires de l'Hôpital de Brigue seront fermées à partir du 1^{er} mai 2014. Celles de l'Hôpital de Sierre resteront ouvertes durant la journée uniquement et seront fermées la nuit dès fin mars 2014. Ces adaptations répondent à des impératifs de qualité et d'économicité liés au faible niveau d'activité des services concernés. Les urgences des hôpitaux de Viège, Sion, Martigny et Monthey resteront ouvertes 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

La planification hospitalière constitue un processus évolutif. Elle doit être adaptée régulièrement à l'évolution des besoins en soins, dans le respect des critères de qualité et d'économicité fixés par la législation fédérale. En Valais, l'élaboration de la planification hospitalière incombe au Conseil d'Etat.

Faible niveau d'activité

Avec la réorganisation hospitalière de 2004, les urgences vitales ont été regroupées sur les sites hospitaliers de Viège, Sion et Monthey dotés de soins intensifs et disposant de salles d'opérations ouvertes en continu. Des urgences ambulatoires ont été maintenues sur les sites de Brigue, Sierre et Martigny pour la prise en charge de patients non atteints dans leurs fonctions vitales.

Le service d'urgences de Brigue enregistre un niveau d'activité très faible, avec en moyenne 5.5 passages par tranche de 24h. Cela s'explique par la proximité des urgences de Viège. En ce qui concerne le service d'urgences de Sierre, c'est l'activité de nuit (22h-7h) qui est très basse, puisque ce ne sont en moyenne que 4 patients par nuit qui y sont traités.

Qualité et économicité

Le maintien de services d'urgences ne disposant pas d'un volume de patients suffisant n'est pas compatible avec les critères de qualité des soins et d'économicité des prestations. Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé la fermeture complète du service d'urgences ambulatoires de Brigue et la fermeture des urgences ambulatoires de Sierre durant la nuit. Les patients des régions concernées pourront profiter de la proximité des hôpitaux de Sion et de Viège où une présence 24h/24 est assurée par des équipes dédiées et habituées à prendre en charge fréquemment des situations complexes.



Renforcement du dispositif préhospitalier

Parallèlement, le dispositif de soins préhospitaliers sera renforcé. Des ambulances dédiées aux transports non urgents entre sites hospitaliers seront progressivement mises en service dès le mois de mars 2014, ce qui permettra d'améliorer la disponibilité des ambulances chargées des interventions urgentes. De plus, la récente ouverture de la maison de garde à Viège permet d'ores et déjà de décharger le service d'urgences de l'Hôpital de Viège.

Information aux patients

L'Hôpital du Valais procèdera à une information à l'intention du grand public, des patients et des médecins afin d'assurer la prise en charge des patients suite à la mise en œuvre de ces décisions.

Personnes de contact :

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83.